

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-668 DU 31 DECEMBRE 2009

Chargeant **Madame Mamata DJAUGA**, Ministre du
Tourisme et de l'Artisanat de l'intérim de Monsieur
Issifou TAKPARA, Ministre de la Santé pour compter du
08 au 28 août 2009.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;

VU le Decret N° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du
Gouvernement.

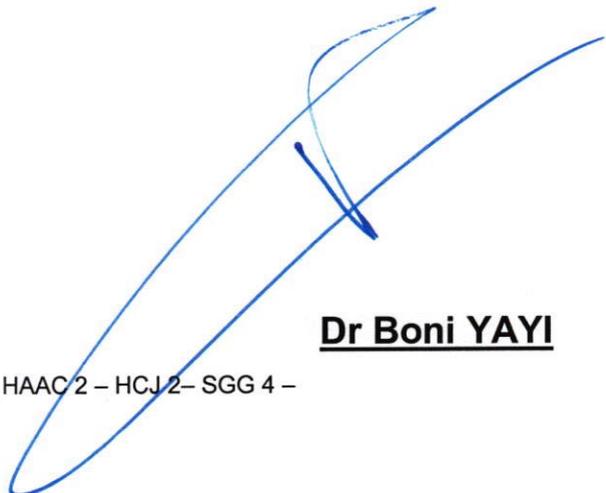
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Pour compter du **08 au 28 août 2009 Madame Mamata
DJAUGA**, Ministre du Tourisme et de l'Artisanat est chargée de
l'intérim de **Monsieur Issifou TAKPARA**, Ministre de la Santé.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU, LE 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - SGG 4 -
MINISTERES 30 - J.O. 1